



mis en ligne le 07/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-239

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Autorisation d'occupation du domaine public, RANDO CHALLENGE 2024,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 et L2212-2 du CGCT ;
Vu l'article L511-1 du Code de la sécurité intérieure,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'AUDE pour l'organisation de l'animation « RANDO CHALLENGE 2024 » le 16 novembre 2024 de 08h00 à 17h00,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public par les participants de cette manifestation,

Considérant le risque occasionné par le nombre de participants et les conditions dans lesquelles se déroule la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'AUDE est autorisé à organiser une manifestation festive sous la forme de circuits de randonnées (voir carte ci-jointe).

ARTICLE 2 : L'organisateur s'engage à respecter le code de la route et à ne pas bloquer la circulation des automobilistes ou des piétons.

ARTICLE 3 : Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les mesures de sécurité liées à cette manifestation.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 30 septembre 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR